ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 79224

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Clergeau souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la diminution des subventions destinées aux associations de jeunesse et d'éducation populaire. Le travail, effectué par ces associations, véritable moteur du renforcement du lien social, de la vie citoyenne et éducative, intervient dans de nombreux secteurs comme la culture, les loisirs, les vacances, l'éducation, la solidarité, l'insertion, la formation, le développement urbain et rural. Les principes de leur action reposent sur l'engagement aussi bien individuel que collectif aux services d'actions d'intérêt général. Or, en dépit des récents discours valorisant leurs actions et des annonces prometteuses quant au soutien des pouvoirs publics, les associations constatent une diminution régulière et importante des crédits qui leurs sont accordés. C'est donc leur avenir et l'engagement de tous leurs volontaires et salariés qui est remis en question. Face à l'apparente contradiction entre la volonté affichée du Gouvernement de soutenir ces associations et l'absence de précisions quant aux décisions budgétaires qui devraient en résulter, elle lui demande si le Gouvernement entend débloquer les crédits nécessaires au fonctionnement de ces associations pour l'année 2005 et assurer dans le budget 2006 les moyens supplémentaires nécessaires à la réalisation des nombreux projets engagés.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu faire part au ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de l'inquiétude de responsables associatifs de son département, quant au montant des crédits alloués pour l'année 2005 aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, et en particulier à la Ligue de l'Enseignement. Un montant de 7,5 millions d'euros de crédits précédemment mis en réserve a été rendu disponible. Les associations se sont vues notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA), durant l'été, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le coeur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. À ce propos, il convient de préciser que, sur la période 2004-2005, le MJSVA a versé près de 17 millions d'euros à plus de 200 associations de jeunesse et d'éducation populaire, et financé plus de 3 300 postes FONJEP pour un montant de 48 millions d'euros, soit un total de 65 millions d'euros sur deux ans. Les 70 associations membres du CNAJEP, qui représentent 15 % de l'ensemble des associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire ont pour leur part reçu 75 % de ces subventions budgétaires et 64 % de ces postes FONJEP. Les aides à la formation des bénévoles, aux études et à l'expérimentation, allouées dans le cadre du Conseil de développement de la vie associative (CDVA) ont représenté sur la même période (200410 millions d'euros. Le soutien du ministère aux politiques éducatives territoriales s'est traduit, cette année encore, dans le cadre des contrats éducatifs locaux, par une aide publique de l'État de l'ordre de 30 millions d'euros, aide qui est allée directement, en grande partie, aux associations d'éducation populaire. Enfin, le 8 novembre dernier, le Premier ministre a annoncé, lors de la déclaration du Gouvernement sur la situation créée par les violences urbaines, un renforcement des crédits destinés aux associations à hauteur de 100 millions d'euros. Dans ce cadre, 15 millions d'euros vont abonder le budget 2006 du MJSVA. Ils seront attribués aux associations actives dans les quartiers sensibles, notamment pour renforcer

l'offre d'activités, développer la formation des bénévoles et favoriser la professionnalisation des animateurs. En ce qui concerne la subvention à la Ligue de l'enseignement, il convient de rappeler que cette aide représente moins de 1 % du budget de la Ligue, qui s'élève à près de 80 millions d'euros, dont 15 millions d'aides de l'État. La Ligue bénéficie actuellement de 339 postes FONJEP pour un montant de 2,5 millions d'euros. Par ailleurs, concernant l'aide à la formation des bénévoles décidée par le CDVA, la Ligue s'est vue dotée cette année de 191 000 euros, soit 7 % de l'enveloppe globale attribuée à l'ensemble des associations.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Françoise Clergeau
Circonscription : Loire-Atlantique (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 79224
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10982
Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12112